



COMPTE RENDU DU CTL DU 9 octobre 2020

En raison des règles de distanciation sociale, le nombre de représentants à ce Comité Technique Local, qui s'est tenu en présentiel au Montaigne (Cergy), a été limité aux membres titulaires.
Présents pour la CGT : Lam Son Pham et Christophe Flaux

ORDRE DU JOUR

- 1) Réorganisation des SIP du département : modification du nombre de pôles de gestion (pour avis)
- 2) Budget de la DDFIP : point d'étape (pour information)
- 3) Tableau de bord de veille sociale (TBVS) – Année 2019 (pour information)
- 4) Affichage d'indicateurs de transparence dans les SIE (pour information)
- 5) Point sur l'apurement des RNF (pour information)
- 6) Questions diverses

1) Réorganisation des SIP du département : modification du nombre de pôles de gestion des SIP d'Argenteuil, de Cergy-Pontoise et de Garges (pour avis)

Selon la direction, la diminution du nombre de pôles de gestion dans les SIP permettrait de « simplifier l'organisation » et « de prendre en compte la mise en œuvre d'une organisation en blocs fonctionnels et plus particulièrement le transfert de charges et d'emplois ». Derrière ces éléments de langage, il ne s'agit ni plus ni moins qu'une énième réorganisation de travail qui va répartir la pénurie d'emplois et l'augmentation des charges. Si les statistiques ne sont pas bonnes, la faute en revient donc à l'organisation et nullement aux suppressions d'emplois dans les CDI puis dans les SIP depuis plus d'une dizaine d'années ! La directrice a même justifié ces suppressions d'emplois par la mise en place de la télédéclaration et autres simplifications.

Selon la CGT, la véritable cause des mauvaises conditions de travail des collègues des SIP est le manque de personnels et déshabiller Pierre pour habiller Paul ne servira à rien sauf peut-être les intérêts de la direction. Il suffit de se rappeler des arguments de vente du rapprochement CDI-CDIF il y a une plus d'une dizaine d'années : **polyvalence**, les dossiers des particuliers seraient suivis de A à Z, meilleur service rendu à l'utilisateur... Résultat : création d'un service départemental des impôts fonciers en 2021 avec à nouveau des

déplacements de collègues (et des usagers) et une **spécialisation** de leurs missions. Ainsi, les promesses n'engagent que ceux qui y croient sauf que ceux qui les ont prononcées ne sont plus là au gré des promotions laissant les collègues qui sont restés devant de nouvelles restructurations.

La mise en place de cette réorganisation des pôles aura lieu le 01/01/2021. Des groupes de travail sont ou seront planifiés ainsi qu'un questionnaire pour connaître les souhaits des collègues.

La CGT a voté contre cette réorganisation.

2) Budget de la DDFIP : point d'étape (pour information)

Compte-rendu en cours de rédaction. Nous contacter si besoin.

3) Tableau de bord de veille sociale (TBVS) – Année 2019 (pour information)

Le TBVS est un des outils qui permet de mesurer le baromètre social. Si l'idée originelle en 2014 était louable car cela aurait permis de connaître les causes de la détérioration des conditions de travail et ainsi les améliorer. Mais la réalité est toute autre puisqu'en plus d'avoir réduit le nombre d'indicateurs, nous constatons que la direction (générale et locale) n'a mis aucun moyen pour que la situation soit meilleure et qu'au contraire, les emplois continuent à être supprimés. Pire, en local, la directrice mène une enquête sur le débit horaire pour établir un lien de cause à effet avec... les écrêtements horaires (4040 heures écrêtées en 2019 dans le 95, soit l'équivalent de presque 3 emplois d'agent/année). Les collègues ayant des débits horaires dus à des problèmes personnels seront contents d'apprendre qu'ils sont responsables du surcroît de travail des autres. Vous avez dit « diviser pour mieux régner » ?

Jamais la direction n'a évoqué le manque d'emplois comme raison des mauvais chiffres du TBVS. En outre, la CGT s'est inquiétée du nombre croissant des jours déposés sur le CET par les collègues et notamment aux relations publiques. Compte-tenu du contexte actuel, cette situation pourrait s'aggraver à l'approche des vacances scolaires. A cela, la direction a répondu qu'un planning de congés était tenu dans les SIP et que les collègues devront s'arranger entre eux ! Merci patron !

4) Affichage d'indicateurs de transparence dans les SIE (pour information)

Compte-rendu en cours de rédaction. Nous contacter si besoin.

5) Point sur l'apurement des RNF (pour information)

Ce service a été délocalisé depuis le 1^{er} septembre 2019 pour le flux entrant des Recettes Non Fiscales à recouvrer. Il ne reste plus dans le 95 qu'un service chargé d'apurer le stock de RAR. La direction a décidé de fermer ce service au 31/12/2020. Les collègues de Cergy, installés à la préfecture, une dizaine, se demandent ce qu'ils vont devenir.

Pour la direction, ce qui est important, c'est avant tout les chiffres : en fonction de la nature des créances, entre 31 % et 35 % des restes à recouvrer ont été soldés. La DDFIP attendait sans doute plus, mais le recouvrement a été suspendu pendant le confinement Covid. Donc, elle va reporter la fermeture du service à 2021, mais à effectif réduit. Les collègues qui ne resteront pas seront déployés dans les autres services. Ils seront reçus préalablement par les RH pour (dixit la direction) « se positionner dans un souhait de mobilité ou s'inscrire dans le mouvement lancé fin 2020 ». La direction est passée dans le service présenter son projet le 29 septembre dernier. Elle aurait évoqué

le chiffre de 2-3 départs au 31/12/2020. Mais en séance, elle a évoqué le fait qu'elle ne sera sûre du montant de la dette à traiter qu'à la fin de l'année et elle est restée évasive sur les prévisions. Elle a évoqué une chute de l'ordre de 3 personnes avec une sortie en sifflet.

En effet, d'ici la fin de l'année, la direction voudrait que l'ensemble des titres soit examiné pour définir deux grandes catégories : d'une part ceux pour lesquels le recouvrement n'a pas été effectif malgré les diligences du service, et d'autre part ceux pour lesquels le recouvrement est en cours ou suspendu à une décision administrative ou de justice. La répartition au sein de ces deux catégories déterminerait la quantité de travail à fournir (apurement en ANV pour les uns, actions de recouvrement pour les autres).

6) Questions diverses

NRP : annonces CTL de dernière minute !

La direction a présenté en questions diverses les déménagements suivants :

- la cellule mutualisée foncière d'Ermont (qui gère le foncier des communes du CFiP de Garges) partira au SDIF au R+1 du CFiP de Cergy début mars 2021,
- les SPF de Cergy partiront au R+2 du CFiP d'Ermont le 23/03/2021,
- le PCE de Cergy partira au R+2 du bâtiment C du CFiP de Cergy (2ème quinzaine d'avril 2021),
- le PELP ira au R+1 du bâtiment du CFiP de Cergy sauf l'accueil (2ème quinzaine de mai 2021),
- les missions foncières de Saint Leu partiront au SDIF de Cergy à l'été 2021,
- les missions foncières de Cergy, Ermont et Argenteuil partiront au SDIF de Cergy en septembre 2021,
- le SIE d'Argenteuil partira au RDC du bâtiment A du CFiP de Cergy en octobre 2021,
- le PCE d'Argenteuil partira au R+2 du bâtiment C du CFiP de Cergy en octobre 2021,
- le SIP de Saint Leu partira à Ermont courant été 2021,
- le SIE d'Ermont partira à Saint Leu courant été 2021,
- le SDE d'Ermont descendra au rez-de-chaussée à la place du SIE (été 2021)

Sur ces annonces, la CGT a demandé à la direction « *et le SPF-E qui était prévu à St Leu ?* »

La direction a répondu que finalement, la DGFIP avait annoncé la future création d'un Service National de Enregistrement (SNE) qui sera situé à Roanne, et que donc, le rassemblement de l'Enregistrement avec les SPF à St Leu n'était plus d'actualité.

Pour la CGT, on connaissait la plupart des restructurations annoncées. Ce qui est nouveau, c'est le calendrier : la directrice appuie sur l'accélérateur car elle souhaite sans doute aller le plus loin possible dans ces réformes avant de quitter le département (date inconnue).

Au sujet des SPF de Cergy, ils ne partent plus à St Leu, mais à Ermont, et ce n'est plus en septembre 2020, mais en mars ! La différence est de taille !